Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20250415-01_04_25-DE

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15/04/2025
Date de convocation : 10/04/2025
Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Président : Philippe BONNIER, Maire
Secrétaire élu : Pascal MIRIGNEUX
Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Yoan MAMMERI, Guilhaume SOUBEYRAND, Lionel RICHARD
Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

****

N° 01.04.25

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Par délibération du 21 Mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

- Taxe habitation : 16.25 %
- Taxe foncière (bâti) : 24.22 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,34 %

Il est proposé de revoir les taux d'imposition pour 2025 et de les porter à :

- Taxe habitation : 16.41 %
- Taxe foncière (bâti) : 24,46 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41.75 %

Il invite le conseil municipal à voter les taux pour les taxes directes locales.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20250415-01_04_25-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré et avoir voté

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstentions

1° - VOTE les taux d'imposition, pour l'année 2025, comme suit :

- Taxe habitation : 16.41 %
- Taxe foncière (bâti) : 24,46 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41.75 %

2° - CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX